



Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/81-1999

ISBN 0-660-61093-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 1999

Anne McLellan
Ministre de la Justice

Table des matières

	Tableau des principaux engagements en matière de résultats	2
Partie I	Message du président	3
Partie II	Vue d'ensemble	4
	Mandat	4
	Mission	4
	Objectifs	5
	Priorités stratégiques	5
	Organisation	6
Partie III	Rendement	7
Partie IV	Groupement de Rapports	12
Partie V	Rendement Financier	13
Partie VI	Autres renseignements	17

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Commission du droit du Canada

<i>Fournir aux Canadiens:</i>	<i>qui seront démontrés par:</i>	<i>et publiés dans:</i>
Des travaux de recherche Pertinents et opportuns sur des questions de droit et de justice	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un plan stratégique qui tiendra compte des tendances et priorités sociales. 2. Un programme de recherche multidisciplinaire qui sera réaliste et bien ciblé. 3. Des partenariats de recherche productifs et une collaboration intergouvernementale. 	Rapport ministériel sur le rendement, Partie III, page 7
Une tribune de discussion sur le droit et son fonctionnement dans la société canadienne.	<ol style="list-style-type: none"> 4. Le parrainage d'assemblées publiques, de groupes de consultation et de conférences. 5. Une consultation régulière auprès de l'ensemble des Canadiens sur les programmes de recherche et les recommandations. 	Rapport ministériel sur le rendement, Partie III, page 7
Des recommandations de qualité sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit.	<ol style="list-style-type: none"> 6. L'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques. 7. Des propositions visant à rendre le système juridique plus efficace et plus accessible. 8. Des recommandations visant à supprimer les règles de droit tombées en désuétude et les anomalies du droit. 	Rapport ministériel sur le rendement, Partie III, page 7



Partie I Message du président

De nos jours, beaucoup de Canadiens et Canadiennes se plaignent du fait que le droit ne protège pas suffisamment les valeurs auxquelles ils sont attachés. Souvent, ceux qui ont le plus besoin du secours de la loi constatent qu'elle leur offre peu de réconfort. Le législateur leur semble parfois distant et indifférent. Les procès sont souvent coûteux, interminables et formalistes. Beaucoup n'ont pas les moyens de consulter un avocat ou un notaire.

Nous nous sommes donnés pour tâche d'aborder ces questions cette année. Nous nous sommes efforcés de susciter l'intérêt des citoyens et d'encourager leur participation en ce qui concerne la réforme du droit en leur donnant l'occasion d'exprimer leur passion pour la justice. Les recherches que nous avons menées au cours de l'année écoulée nous ont permis de mieux comprendre comment cette quête de la justice pouvait se traduire par une nouvelle philosophie et une nouvelle conception du droit.

Parce que nous croyons que la réforme du droit est l'affaire de chacun, nous avons essayé d'être attentifs à la façon dont les Canadiens et Canadiennes vivent la justice quotidiennement. Les mutations profondes que connaissent la société et l'économie remettent en cause la façon dont le droit définit bon nombre de rapports inter-personnels au sein de la famille, du milieu de travail et de la collectivité.

Nous avons essayé de définir nos projets comme une recherche des grands principes qui devraient inspirer le droit. Notre but est d'axer la réforme du droit sur les enjeux fondamentaux et de formuler des recommandations qui répondent directement aux questions de principe soulevées. Notre tâche consiste à mieux comprendre dans quelles circonstances et pour quelles raisons une approche axée sur le droit criminel, la santé publique, l'efficacité économique ou la guérison sociale, est plus appropriée pour relever les défis que pose la société moderne. Notre objectif consiste à découvrir les types de règles, d'institutions et de procédures qui reconnaissent le mieux la capacité de tous les citoyens d'agir avec justice les uns envers les autres et qui leur offrent les moyens d'y parvenir.

Nous avons beaucoup appris cette année au sujet de l'importance que les Canadiens et Canadiennes accordent à l'idée de la justice. Nous avons le sentiment d'avoir touché une corde sensible en exprimant notre volonté de poursuivre cet objectif par la recherche de nouvelles approches et de nouveaux concepts juridiques. Nous croyons que toute réforme du droit en profondeur commence et se termine par une volonté ferme d'accéder à un droit juste.

Roderick A. Macdonald

Partie II Vue d'ensemble

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada est dérivé de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur à la fin d'avril 1997. Aux termes de l'article 3 de la *Loi*, la Commission doit articuler ses recherches autour de quatre axes, à savoir:

Nouveaux concepts juridiques : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.

Efficacité et accessibilité : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.

Encouragement du débat critique : la Commission a pour mission d'encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de son mode de fonctionnement au sein de la société canadienne. On l'incite à établir des liens productifs avec tous les milieux — y compris universitaire — de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.

Suppression des règles désuètes et des anomalies : la Commission doit travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Mission

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.



Objectifs

La Commission du droit du Canada étudie et revoit le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada: le droit civil et la common law. Elle a pour objectif ultime de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme qui assureront un système juridique équitable répondant à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent.

Priorités stratégiques

S'inspirant des idées mises de l'avant par un vaste échantillon de groupes et de personnes, la Commission du droit a défini quatre thèmes stratégiques autour desquels s'articuleront ses travaux au cours des trois à cinq prochaines années. Ce sont :

Les rapports personnels : la Commission examinera en profondeur la façon dont le système juridique compose avec les rapports de dépendance et d'interdépendance.

Les rapports sociaux : la Commission entreprendra des recherches sur la façon dont le système juridique reconnaît les différents rapports sociaux dans un contexte socio-démographique en évolution.

Les rapports de gouvernance : la Commission étudiera la prise de décision publique et les institutions gouvernementales, et fera des propositions visant à accroître la transparence et la responsabilité.

Les rapports économiques : la Commission examinera des façons de mieux structurer le droit de manière à accroître la force économique du pays tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

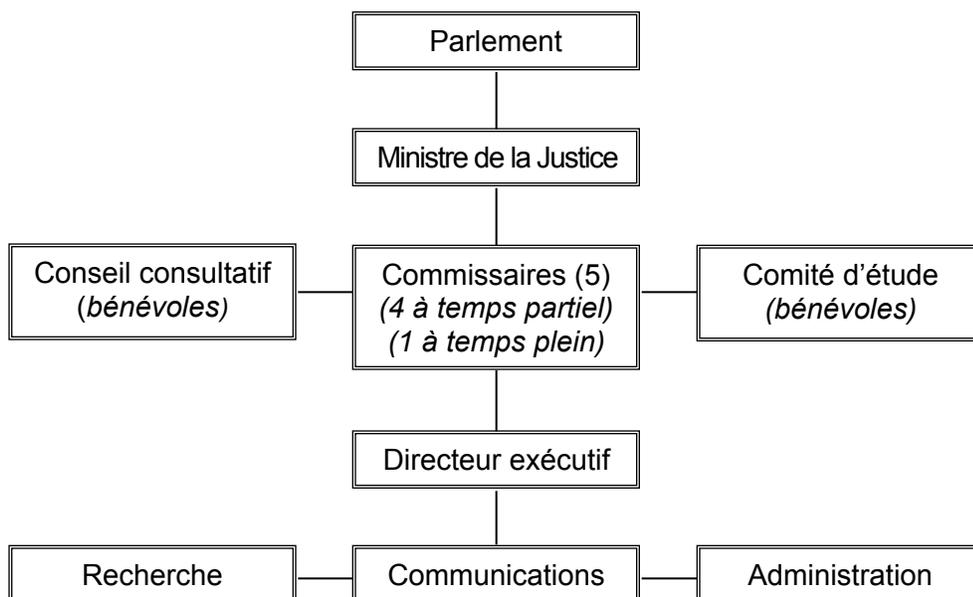
Organisation

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le gouverneur en conseil nomme le président et quatre commissaires à temps partiel, sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

La Commission a mis sur pied un Conseil consultatif bénévole composé de vingt-deux particuliers et spécialistes. Ces personnes reflètent la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentent une vaste gamme de disciplines. Le Conseil fournit des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherche à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. Afin d'appuyer les comités d'étude, des contrats de recherche sont accordés à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Organigramme





Partie III Rendement

Commission du droit du Canada (en milliers de dollars)	
Dépenses prévues	2 940
Autorisations totales	3 065
Chiffres réels pour 1998-1999	2 416

Plan stratégique

Des projets sont maintenant en cours relativement à chacun de nos quatre thèmes stratégiques. Au fur et à mesure que des études préliminaires seront disponibles, nous projetons de produire des documents qui synthétiseront un plus grand nombre d'idées générales et qui feront ressortir les liens étroits qui existent entre les projets abordés dans chaque programme de recherche. En bout de ligne, notre objectif est de publier un recueil de documents portant sur les façons dont le droit peut favoriser des rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance plus justes.

Rapports personnels

L'idée maîtresse du thème des rapports personnels consiste à examiner comment le droit conçoit et régit les rapports étroits de dépendance et d'interdépendance. Nous avons lancé un projet initial qui visait à déterminer si les conceptions actuelles des rapports familiaux répondent aux besoins d'une société de plus en plus diversifiée. Nous examinons également les rapports entre les personnes âgées et les personnes de qui elles dépendent en vue d'évaluer dans quelle mesure le droit réussit à corriger un déséquilibre de rapport de forces qui peut conduire à la violence et à l'exploitation. Nous envisageons d'entreprendre des projets portant sur les rapports juridiques comme ceux qui existent entre l'immigrant et son répondant ou le professionnel et son client. Dans chacun de ces cas, la question qui se pose est celle de savoir si le droit contribue à rétablir l'équilibre des forces en présence en faveur de la justice, ou s'il favorise ou légitime les occasions d'exploitation. Parmi les leçons que nous espérons tirer de ces études, mentionnons une meilleure compréhension de la façon dont le droit peut être structuré, tant sur le plan des principes que sur celui de ses modalités d'application, le tout en vue d'adopter des mesures d'intérêt public qui visent la justice dans les rapports personnels.

Rapports sociaux

Lors de l'élaboration du thème des rapports sociaux, nous avons dans un premier temps choisi d'examiner le concept de la justice réparatrice. Quelles sont les idées fondamentales qui sont associées à ce concept et comment peut-on les comparer aux notions juridiques traditionnelles de justice rétributive et de justice distributive? À l'automne, nous avons publié un document de travail et nous avons organisé une table ronde dans le but d'examiner à fond la possibilité de retenir ce concept à titre de mode de règlement des différends dans les cas où le maintien de relations multipartites et de relations inter-groupes constitue une valeur fondamentale. Ce printemps, nous avons mis sur pied un groupe de discussion en ligne pour faire avancer nos réflexions avant de publier un document de discussion. Les leçons que nous espérons tirer de ce projet nous permettront de déterminer si la société a accordé trop d'importance à un mode de règlement des différends ou à une façon de structurer les droits qui exacerbe les conflits dans les rapports sociaux au lieu de les atténuer.

Rapports économiques

Le thème des rapports économiques a donné naissance à trois projets de recherche. Le premier visait à déterminer les circonstances qui militeraient en faveur de l'adoption de politiques telles que la résistance aux changements sociaux et économiques, l'indemnisation des victimes, voire même la facilitation du changement par le biais d'un cadre réglementaire favorisant les opérations commerciales. Une analyse générale de ces choix est présentement en cours. Nous parrainons également un projet visant à examiner l'opportunité de créer un régime des sûretés fédérales pour faciliter l'harmonisation du droit provincial et du droit fédéral. Un objectif complémentaire a été de parrainer une étude préliminaire portant sur les façons dont le droit criminel crée des occasions de développement économique pour le crime organisé par le biais de règles inconsidérées ou inapplicables qui ne recueillent plus, en pratique, l'appui du public. Nous espérons que ces études nous permettront de mieux comprendre comment le droit devrait concilier l'efficacité économique et la justice sociale, dans une société complexe et moderne.

Rapports de gouvernance

L'objectif du thème des rapports de gouvernance était d'examiner des façons d'améliorer la capacité des simples citoyens de participer aux processus de prise de décisions tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le cadre du projet de recherche initial que nous avons entrepris, nous nous sommes demandés si le concept d'agence des citoyens pouvait nous aider à organiser notre recherche sous ce thème. Généralement parlant, la question qui se pose avec le plus d'acuité est celle de savoir si le droit du XXI^e siècle a



perdu sa capacité normative et s'il ne se contente plus de donner de grandes orientations administratives dont il laisse aux bureaucrates le soin de préciser les modalités d'application. Dans le cadre d'un autre projet, nous examinons les moyens par lesquels nous veillons à ce que les recherches médicales soient menées conformément à certains principes éthiques et nous évaluons la mesure dans laquelle les nombreux cadres réglementaires qui existent présentement tant dans le secteur public que dans le secteur privé assurent un régime de gouvernance cohérent.

Nous participons également à des recherches qui ont pour objectif de trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes autochtones à l'exercice du pouvoir en milieu urbain et nous accordons notre appui à une étude qui vise à déterminer ce que les gouvernements peuvent apprendre du secteur privé et du monde du bénévolat au sujet des façons de reconnaître et de gérer la diversité culturelle au sein des organismes pancanadiens. La question plus générale qui se pose est celle de savoir jusqu'à quel point le droit offre présentement des choix véritables aux gens en ce qui concerne leur vie et dans quelle mesure il leur permet de participer de façon constructive à l'élaboration de régimes de gouvernance dans le cadre desquels ces choix s'exercent.

Le Renvoi de la Ministre

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons consacré une bonne partie de nos énergies au renvoi de la ministre sur les mauvais traitements qui ont été infligés dans le passé aux enfants placés en établissement. On nous a demandé d'examiner divers moyens de réagir aux révélations qui ont été faites et d'évaluer les forces et les faiblesses des différents modes de réparation. À la suite des discussions échangées avec des fonctionnaires, des victimes et des leaders autochtones, nous avons entrepris huit études en vue de faire enquête sur les voies de recours et l'état actuel de la question, l'expérience vécue en la matière au Canada et ailleurs et les besoins des victimes de violence.

Pour nous aider dans notre travail, nous avons créé deux groupes d'étude, dont l'un s'est expressément vu confier la tâche d'examiner la question des pensionnats pour enfants autochtones. Les résultats de ces études ont été colligés dans un document de discussion qui a été rendu public en décembre et qui aborde par ailleurs diverses questions de principe. On peut se procurer la version sonore de ce document de discussion, qui est également accessible sur notre site Web. Le sommaire de ce document de discussion a été traduit en trois langues autochtones et une version en braille a également été réalisée. Ce document de discussion nous a donné l'occasion d'organiser plusieurs rencontres, tables rondes et colloques pour recueillir les réactions des intéressés. Nous avons tenu des consultations spéciales auprès de personnes sourdes et avons mis sur pied deux groupes de discussion en ligne. Un rapport final sera

remis au ministre à l'automne 1999, ainsi qu'un vidéo résumant certaines de nos principales conclusions et recommandations.

Autres projet et activités

L'essentiel de nos travaux a porté cette année sur la conception d'idées, de recherches et d'études en rapport avec le renvoi du ministre et avec notre plan stratégique. Nous avons par ailleurs organisé d'autres conférences et tables rondes — sur la prestation des services juridiques, le harcèlement au travail, le suivi à donner aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et les enquêtes publiques — dans le but d'y puiser d'autres thèmes sur les rapports entre le droit et la justice.

Partenariats

Pour élargir la portée de nos consultations, nous nous sommes par ailleurs associés à d'autres organismes qui se sont donnés pour tâche de redéfinir le droit. Leur contact nous ouvre l'accès à des réseaux encore plus étendus en vue de la promotion d'une réforme du droit créative. Certains de ces organismes ont reçu le mandat officiel d'améliorer le droit ou se sont officiellement engagés à le faire. D'autres abordent la réforme du droit sous l'angle de la recherche ou de la définition de principes directeurs. D'autres encore sont motivés par leur intérêt personnel à l'égard d'un aspect particulier de nos travaux. Nous les considérons tous comme des associés qui ont à cœur, comme nous, de faire participer le plus grand nombre possible de personnes à un débat critique sur la réforme du droit.

Nous avons joint nos efforts à ceux de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour examiner comment le droit commercial fédéral pourrait s'harmoniser davantage avec le droit provincial. Nous publions, en collaboration avec l'Alberta Law Reform Institute, un recueil de communications données à l'occasion de conférences sur les nouvelles approches en matière de réforme du droit, sur les moyens d'échanger des études et des données et sur les façons possibles de mener des recherches juridiques en collaboration.

Les communications que nous avons livrées lors d'assemblées annuelles et de conférences nous ont permis de mieux cerner les préoccupations des juristes et de leur expliquer de quelle manière leur participation pouvait être utile à nos travaux. De concert avec l'Association du Barreau canadien, nous avons organisé deux conférences, dont l'une visait à donner suite aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones. Cette conférence bénéficiait également de l'appui du Barreau du Haut-Canada et de l'Indigenous Bar Association. En nous associant ainsi avec des associations professionnelles, nous pouvons mieux confronter nos recommandations aux



obstacles pratiques qui se dressent à l'établissement d'un système efficace, accessible et juste en matière de prestation de services juridiques.

Notre participation à des colloques et à des conférences portant sur la formation des juges et des administrateurs nous permet de communiquer le fruit de nos recherches à ceux qui sont chargés de comprendre et d'interpréter les lois dans un contexte social en constante évolution.

Le milieu universitaire est très préoccupé par la problématique de la réforme du droit et par les moyens de la réaliser. Les projets que nous menons en collaboration avec les facultés de droit, les départements de criminologie et les écoles d'administration publique nous permettent de bénéficier constamment des recherches de pointe sur le droit et la justice. Nous avons bénéficié des atouts des universités en matière de recherche multidisciplinaire en accordant des contrats de recherche et en organisant en collaboration des colloques et des tables rondes sur la violence familiale, l'avenir de la prestation des services juridiques, le harcèlement au travail et les commissions d'enquête.

Les organismes de recherche stratégique nous ont également permis de créer un réseau de collaborateurs. Nous avons récemment lancé un programme de recherche en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le but de financer des études multidisciplinaires sur nos thèmes de recherche, à raison d'un thème par année au cours des quatre prochaines années. Nous avons également pris l'initiative de conclure une alliance avec l'Association canadienne droit et société, l'Association canadienne des professeurs de droit et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada en vue d'organiser un concours annuel de recherche multidisciplinaire sur un des nouveaux concepts juridiques dont nous précisons le thème chaque année.

Partie IV Groupement de rapports

État de préparation à l'an 2000

Tous les systèmes actuels de gestion de l'information de la Commission sont conformes aux exigences de l'an 2 000. Par conséquent, aucune mesure de contingence n'est jugée nécessaire à ce moment-ci.

Rapports annuels statutaires

Commission du droit du Canada, Rapport annuel, 1998-99

Commission du droit du Canada, Rapport annuel, *Le droit vivant*, 1997-98



Partie V Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Les tableaux financiers qui suivent indiquent les ressources mises à la disposition de la Commission en 1998-1999 et la manière dont ces ressources ont été employées. Les tableaux donnent aussi une information historique comparative pour seulement l'année antérieure, parce que la Commission a commencé à exercer ses activités en juillet 1997.

Comme l'indique le tableau 1, les dépenses prévues pour 1998-1999 au début de l'année étaient de 2 940 millions de dollars. Des dépenses additionnelles de 125 milles dollars ont été approuvées par le Parlement, faisant ainsi passer les ressources disponibles à 3 065 millions de dollars. Ces crédits additionnels ont été fournis essentiellement pour financer les conventions collectives des employés.

Sur les 3 065 millions de dollars, la Commission a dépensé 2 416 millions de dollars, soit 79% de ces ressources disponibles. Les dépenses ont été moindres que prévu, essentiellement en raison de retards dans certains projets de recherches.

Tableaux financiers récapitulatifs

Les tableaux suivant s'appliquent à la Commission du droit du Canada:

Tableau financier 1 Sommaire des crédits approuvés

Tableau financier 2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau financier 3 Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)			
Crédit	1998-1999		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission du droit du Canada			
35 Dépenses de fonctionnement	2 791	2 915	2 267
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	149	149	149
Total pour la Commission	2 940	3 065	2 416
<p>Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budget principal et supplémentaires des dépenses plus des autres autorisations.</p> <p>Les autorisations pour 1998-1999 représentent une augmentation de 124 500 \$, soit 4% par rapport aux dépenses prévues de 2 940 000 \$. Cet écart correspond principalement au somme d'argent reçu pour la signature des conventions collectives et pour le report de 1997-1998.</p> <p>Les dépenses réelles de 1998-1999 représentent 79% des autorisations totales. L'écart de 648 000 \$ entre les dépenses réelles et les autorisations totales est attribuable principalement à des délais dans des projets de recherche.</p>			



Tableau financier 2

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles

Dépenses prévues de la Commission par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)			
Commission du droit du Canada	1998-1999		
	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
ETP	8.0	8.0	7.3
Fonctionnement	2.9	3.0	2.4
Capital	—	—	—
Subventions et contributions	—	—	—
Total provisoire des dépenses brutes votées	2.9	3.0	2.4
Subventions et contributions législatives	—	—	—
Total des dépenses brutes	2.9	3.0	2.4
Moins:			
Recettes disponibles	—	—	—
Total des dépenses nettes	2.9	3.0	2.4
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	—	—	—
Coût des services offerts par d'autres ministères	0.1	0.1	0.1
Coût net du programme	3.0	3.1	2.5

Les autorisations totales sont le budget principal des dépenses plus les budgets supplémentaires des dépenses plus d'autres autorisations.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues

Comparaison historique des dépenses totales prévues de la Commission contre des dépenses réelles (en milliers de dollars)					
Secteur d'activité	1996-1997 Actuel	1997-1998 Actuel	1998-1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Actuel
Commission du droit du Canada	—	1 201	2 940	3 065	2 416

Les autorisations totales sont le budget principal des dépenses plus les budgets supplémentaires des dépenses plus d'autres autorisations.



Partie VI Autres renseignements

Adresses

Commission du droit du Canada
11 e étage, édifice TREBLA
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur: (613) 946-8988
Courrier électronique: info@cdc.gc.ca
Site Web: www.cdc.gc.ca

Lois administrées par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)